

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 331

5 février 2016

SOMMAIRE

Altor AM Group Holding I S.à r.l.	15886	Corestate Turbo FRA HoldCo S.à r.l.	15845
Art & Revs	15884	Corestate Vie Developments S.à r.l.	15845
Autonome de Révision	15848	DB PWM II	15886
Barrela et Martins S.à r.l.	15846	DB PWM III	15886
Bath & Body Works International S.à r.l. ...	15846	Dealing S.A.	15845
Belinvest	15846	Dustin Holding S.à r.l.	15886
Bellevue de Beaulieu S.A.	15846	Ecolab Lux 9 S.à r.l.	15845
Bellevue de Beaulieu S.A.	15846	Efficient Services S.à r.l.	15883
BFP International S.A.	15842	Electricité Stefan Sipos S.à r.l.	15844
Bibutank S.A.	15842	Financière Ring S.à r.l.	15847
BMF s.à r.l.	15842	Firewall Holding S.à r.l.	15883
Boïto Architectes S.à r.l.	15842	FSA Investment Group S.à r.l.	15881
BOUM!	15847	Ganya Sàrl	15848
BPS Luxembourg S.à r.l.	15847	Ganya Sàrl	15848
Brit Investments S.A.	15847	GBOF V Feeder SCS	15882
Caja Business Aviation S.à r.l.	15843	GLL Hana Private Real Estate Poznan Holding S.à r.l.	15865
CAP Orange Lux II S.à r.l.	15843	GLL Hana Private Real Estate Wroclaw Hold- ing S.à r.l.	15849
Casebero S.A.	15843	Hartung Internationale Transporte G.M.B.H.	15847
Casebero S.A.	15843	Husky Loan Company Luxembourg S.à r.l.	15848
Casebero S.A.	15843	TCEE Fund III, S.C.A., SICAR	15888
CCU Lux	15844	TRUFFLE GOURMET HOLDING S.A. (en abrégé TG HOLDING S.A.)	15885
CENTRE GENERAL D'EXPERTISES COMPTABLES S.à r.l en abrégé C.G.E. S.à r.l.	15844		
Chronos International S.A.	15844		
Ciminko	15844		
Cocoa Nominee S.à r.l.	15842		
Compagnie Européenne de Métaux Précieux S.A.	15845		

Cocoa Nominee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 183.352.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015200622/13.

(150225032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Bibutank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 51.032.

Cette mention rectificative remplace la version déposée antérieurement le 09 janvier 2015 sous le N: L150005024

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015200592/11.

(150224980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2015.

BFP International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4714 Pétange, rue Belle Vue.
R.C.S. Luxembourg B 33.945.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015200590/10.

(150225976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2015.

BMF s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9176 Niederfeulen, 98, route de Bastogne.
R.C.S. Luxembourg B 145.384.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 11/12/2015.

Référence de publication: 2015200596/10.

(150225379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Boito Architectes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 117.538.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015200600/10.

(150225842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Casebero S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 83.196.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pétange, le 11 décembre 2015.

Référence de publication: 2015200646/11.

(150225078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Casebero S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 83.196.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pétange, le 11 décembre 2015.

Référence de publication: 2015200647/11.

(150225445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Casebero S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 83.196.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pétange, le 11 décembre 2015.

Référence de publication: 2015200648/11.

(150225463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Caja Business Aviation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4178 Esch-sur-Alzette, 4-6, rue Pierre Goedert.
R.C.S. Luxembourg B 152.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015200641/11.

(150225687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2015.

CAP Orange Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 3.530.798,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 127.137.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2015.

Référence de publication: 2015200642/10.

(150224152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2015.

CCU Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 157.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015200657/10.

(150224849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Chronos International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 71.770.

Le Bilan au 31 octobre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2015.

Signature

Référence de publication: 2015200662/11.

(150225351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Ciminko, Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 5, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 49.499.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015200663/10.

(150225446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Electricité Stefan Sipos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 104, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 105.732.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ELECTRICITE STEFAN SIPOS S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015200708/12.

(150225164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2015.

CENTRE GENERAL D'EXPERTISES COMPTABLES S.à r.l en abrégé C.G.E. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 45, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 164.487.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015200659/11.

(150225978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Ecolab Lux 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 171.985.

Les comptes consolidés au 30 novembre 2014 établis par Ecolab Inc, société mère ultime de Ecolab Lux 9 S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015200696/13.

(150225785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Compagnie Européenne de Métaux Précieux S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 32.000,00.**Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 162.817.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2015.

Référence de publication: 2015200626/11.

(150225935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Corestate Turbo FRA HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 180.016.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015200631/10.

(150225725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Corestate Vie Developments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 188.984.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015200632/10.

(150225724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Dealing S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1260 Luxembourg, 77, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 38.327.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2015.

Référence de publication: 2015200683/10.

(150225264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Bellevue de Beaulieu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 104.644.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2015.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2015200584/12.

(150225473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Bellevue de Beaulieu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 104.644.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2015.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2015200585/12.

(150225474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Barrela et Martins S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9176 Niederfeulen, 98, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 102.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 11/12/2015.

Référence de publication: 2015200580/10.

(150225380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Bath & Body Works International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2242 Luxembourg, 1, rue Isaac Newton.

R.C.S. Luxembourg B 136.051.

Les comptes annuels de la société Bath & Body Works International S.à r.l. au 31/01/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015200581/10.

(150224911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Belinvest, Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlange, 51, rue des 3 Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 162.783.

Les comptes annuels du 01/01/2014 au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015200582/10.

(150225009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2015.

BOUM!, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Rédange-sur-Attert, 67, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 157.598.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch.

Signature.

Référence de publication: 2015200602/10.

(150225087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2015.

BPS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 250.000,00.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.
R.C.S. Luxembourg B 186.298.

Les comptes annuels au 31 mai 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 décembre 2015.

Référence de publication: 2015200604/10.

(150225732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Brit Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 106.040.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 décembre 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015200606/10.

(150225683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Financière Ring S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 137.774.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2015.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015200738/13.

(150225030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Hartung Internationale Transporte G.M.B.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.
R.C.S. Luxembourg B 159.512.

Die Gesellschaft ist im Handelsregister Luxemburg unter Sektion B Nummer B 159 512 eingetragen.
Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2015200798/11.

(150225894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Husky Loan Company Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 151.007.

Le bilan au 12 mai 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015200809/11.

(150225070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Ganya Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 160.368.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015200772/10.

(150225528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Ganya Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 160.368.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015200773/10.

(150225529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Autonome de Révision, Société Civile.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg E 955.

A l'issue de la réunion des associés tenue en date du 1^{er} janvier 2015,

il a été convenu ce qui suit:

Associés:

La démission de M. Christoph Nellinger, associé, est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2015

Est élu nouvel associé:

M. Kai Biesdorf, 70, Grand-Rue, L - 1660 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} janvier 2015.

Pour extraits conformes et sincères

AUTONOME DE REVISION

Référence de publication: 2015191670/17.

(150215297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

GLL Hana Private Real Estate Wroclaw Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 201.801.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of November.

Before Maître Marc LOESCH, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

GLL Asset Management GmbH, a limited liability company governed by the laws of Germany, with registered office at Lindwurmstrasse, 76, 80337 Munich, Germany, registered with the Trade Register of the District Court of Munich, under the registration number HRB 148775,

represented by Mrs. Khadigea Klingele, senior legal counsel, professionally residing in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal, given on 24 November 2015,

such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of “GLL Hana Private Real Estate Wroclaw Holding S.à r.l.”.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager (s) (as defined below).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The issued capital of the Company is set at thirteen thousand five hundred euro (EUR 13,500.-) divided into one million three hundred fifty thousand (1,350,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up, divided as follows:

- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares (the “Ordinary Shares”);

- ten thousand (10,000) class A Shares (the “Class A Shares”);
- ten thousand (10,000) class B Shares (the “Class B Shares”);
- ten thousand (10,000) class C Shares (the “Class C Shares”);
- ten thousand (10,000) class D Shares (the “Class D Shares”);
- ten thousand (10,000) class E Shares (the “Class E Shares”);
- ten thousand (10,000) class F Shares (the “Class F Shares”);
- ten thousand (10,000) class G Shares (the “Class G Shares”);
- ten thousand (10,000) class H Shares (the “Class H Shares”);
- ten thousand (10,000) class I Shares (the “Class I Shares”); and
- ten thousand (10,000) class J Shares (the “Class J Shares”, and, together with the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares, the “Preference Shares”).

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The premium account shall constitute a distributable reserve and may notably be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Distributable reserve accounts may be set up to record contributions to the Company made by existing shareholders without issuance of shares. Such reserve shall constitute a distributable reserve and may notably be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Increase and Reduction of Capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one entire Class of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class. In the case of a repurchase and cancellation of a whole Class of Shares, such repurchase and cancellation of Shares shall be made in the alphabetical order (starting from the Class A Shares until the Class J Shares).

A reduction of a share capital through the repurchase of a Class of Shares may only be made within the respective Class Periods (as defined below).

The Period for the Class A Shares is the period starting on the date of the notary deed of 25 November 2015 and ending no later than on 31 December 2016 (the “Class A Period”);

The Period for the Class B Shares is the period starting on the day after the end of the Class A Period and ending no later than on 31 December 2017 (the “Class B Period”);

The Period for the Class C Shares is the period starting on the day after the end of the Class B Period and ending no later than on 31 December 2018 (the “Class C Period”);

The Period for the Class D Shares is the period starting on the day after the end of the Class C Period and ending no later than on 31 December 2019 (the “Class D Period”);

The Period for the Class E Shares is the period starting on the day after the end of the Class D Period and ending no later than on 31 December 2020 (the “Class E Period”);

The Period for the Class F Shares is the period starting on the day after the end of the Class E Period and ending no later than on 31 December 2021 (the “Class F Period”);

The Period for the Class G Shares is the period starting on the day after the end of the Class F Period and ending no later than on 31 December 2022 (the “Class G Period”);

The Period for the Class H Shares is the period starting on the day after the end of the Class G Period and ending no later than on 31 December 2023 (the “Class H Period”);

The Period for the Class I Shares is the period starting on the day after the end of the Class H Period and ending no later than on 31 December 2024 (the “Class I Period”);

The Period for the Class J Shares is the period starting on the day after the end of the Class I Period and ending no later than on 31 December 2025 (the “Class J Period”).

Where a Class of Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the redemption and cancellation of such Class(es) of Shares can be made during a new period (the “New Period”) which shall start on the day following the last Class Period (or as the case may be, the day following the end of the New Period of the immediately preceding Class of Shares) and end no later than one year after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the day after the Class A Period.

In the event that a repurchase and cancellation of a Class of Shares shall take place prior to the last day of its respective Class Period (or as the case may be its New Period), the following Class Period (or as the case may be the following New Period) shall start on the day following the repurchase and cancellation of such Class of Shares and shall last until the last day of its initial Class Period (or as the case may be, until the last day of its New Period).

Upon the repurchase and cancellation of the entire relevant Class(es), the Cancellation Amount will become due and payable by the Company to the Shareholder(s) pro-rata to their holding in such Class(es). The Company may discharge its payment obligation in cash, in kind or by way of set-off.

The Cancellation Amount mentioned in the paragraph above to be retained shall be determined by the sole manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers in its reasonable discretion and within the best corporate interest of the Company. The sole manager or, in case of plurality of manager, the Board of Managers can choose at his (its) sole discretion to include or exclude in its determination of the Cancellation Amount the freely distributable reserves either in part or in totality.

Art. 7. Shares. Each share entitles to one vote.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in accordance with the Laws.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of Civil Rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) do not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the “Manager(s)”).

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the “Board of Managers”).

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for reappointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Manager (the “Class A Manager”) or class B Manager (the “Class B Manager”).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Manager(s).

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Managers if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Manager(s) or Class B Manager(s), the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) Managers so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least two (2) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Manager(s) or Class B Manager(s), such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any) or by any two (2) Managers. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any Manager has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its sole Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a Manager is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Managers are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of their being or having been director, officer or

employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. The auditing of the Company may be entrusted to one or several statutory auditors.

One or more statutory auditors must be appointed in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders. The statutory auditor(s) need not be shareholder(s).

When so required by the Laws, the auditing of the Company must be entrusted to an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) duly licensed in Luxembourg. When an approved statutory auditor is appointed, no statutory auditor must be appointed.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. Unless otherwise provided by the Laws, they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholder(s). The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the first (1st) Wednesday of June at 11:00 a.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), or by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting and waive the convening formalities, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder. A proxyholder may represent more than one shareholder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. Resolutions whose adoption is not subject to the quorum and the majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

For resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment of the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the board of the general meeting and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the twenty-third day of December and ends on the twenty-second day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Managers draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holder(s) of the Ordinary Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of (at least) eleven per cent (11%) of the nominal value of the Ordinary Shares held by them, then
- the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of (at least) ten per cent (10%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of (at least) nine per cent (9%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of (at least) eight per cent (8%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of (at least) seven per cent (7%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of (at least) six per cent (6%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of (at least) five per cent (5%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of (at least) four per cent (4%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of (at least) three per cent (3%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of (at least) two per cent (2%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,

- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of (at least) one per cent (1%) of the nominal value of the Class J Shares.

Should the whole last (by alphabetical order) outstanding Class of Shares have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution (e.g. Class J Shares), the balance of the dividend distributions shall be allocated to the holder(s) of the Preference Shares pursuant to a decision taken by the general meeting of Shareholders

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Chapter VIII. Definitions

For the purposes of these Articles, the following capitalised terms shall have the following meanings:

«Available Amount» shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be, by the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) expressed as a positive, (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting), (iii) any dividends to which is entitled the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to the Articles and (iv) any Profit Entitlement so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits).

P = any freely distributable reserves.

CR = the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled.

L = losses (including carried forward losses) expressed as a positive.

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

OD = any dividends to which is entitled the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to the Articles.

PE = Profit Entitlement.

The Available Amount must be set out in the Interim Accounts of the respective Class Period and shall be assessed by the sole manager or, in case of plurality of manager, the Board of Managers of the Company in good faith and with the view to the Company's ability to continue as a going concern.

«Available Liquidities» shall mean (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the Board of Managers will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and (iii) any assets such as shares, stock or securities of other kind held by the Company.

«Cancellation Amount» shall mean an amount not exceeding the Available Amount relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) provided that such Cancellation Amount cannot be higher than the Available Liquidities relating to the relevant Class Period (or New Period).

«Class Period» shall mean each of the Class A Period, the Class B Period, the Class C Period, the Class D Period, the Class E Period, the Class F Period, the Class G Period, the Class H Period, the Class I Period and the Class J Period.

«Interim Accounts» shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

«Interim Account Date» shall mean the date no earlier than thirty (30) days but not later than ten (10) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

«Law» shall mean the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time.

«Profit Entitlement» shall mean the dividends of the Preference Shares.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid-in Share capital
GLL Asset Management GmbH	EUR 13,500.-	1,250,000 Ordinary Shares	EUR 12,500.-
		10,000 Class A Shares	EUR 100.-
		10,000 Class B Shares	EUR 100.-
		10,000 Class C Shares	EUR 100.-
		10,000 Class D Shares	EUR 100.-
		10,000 Class E Shares	EUR 100.-
		10,000 Class F Shares	EUR 100.-
		10,000 Class G Shares	EUR 100.-
		10,000 Class H Shares	EUR 100.-
		10,000 Class I Shares	EUR 100.-
		10,000 Class J Shares	EUR 100.-
Total:	EUR 13,500.-	1,350,000	EUR 13,500.-

The amount of thirteen thousand five hundred euro (EUR 13,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the twenty-second day of December of 2016.

Resolutions of the sole shareholder

First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Jörg Fuchs, employee, born on 22 June 1971 in Illingen (Germany), professionally residing at 15, Rue Bender, L-1229 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg;

- Alexander Kratzel, employee, born on 3 January 1971 in Munich (Germany), professionally residing at Lindwurmstraße 76, D-80337 Munich; and

- Melina Wenner, employee, born on 10 December 1982 in Trier (Germany), professionally residing at 15, Rue Bender, L-1229 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg.

Third Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at one the number of statutory auditors and further resolved to appoint the following for a period ending at the annual general meeting of shareholders approving the annual accounts of the financial year ending on the twenty-second day of December of 2016:

Ernst & Young, 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 47771.

Declaration

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-cinquième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

GLL Asset Management GmbH, une société à responsabilité limitée régie par le droit allemand, ayant son siège social à Lindwurmstrasse 76, 80337 Munich, Allemagne, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et du Tribunal Administratif de Munich sous le numéro HRB 148775,

représentée par Madame Khadigea Klingele, senior legal counsel, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 novembre 2015,

laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales, ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «GLL Hana Private Real Estate Wroclaw Holding S.à r.l.»

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants tel que défini ci-dessous.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital émis de la Société est fixé à treize mille cinq cents euros (EUR 13.500,-) divisé en un million trois cent cinquante mille (1.350.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées et divisées en sous-catégories, comme il suit:

- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»);
- dix mille (10.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»);

- dix mille (10.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»);
- dix mille (10.000) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»);
- dix mille (10.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»);
- dix mille (10.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»);
- dix mille (10.000) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»);
- dix mille (10.000) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»);
- dix mille (10.000) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»);
- dix mille (10.000) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»); et
- dix mille (10.000) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J» et, ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G et les Parts Sociales de Catégorie H, les «Parts Sociales de Préférence»).

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital social, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le compte prime d'émission constitue une réserve distribuable et peut être utilisé notamment pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Les comptes prime d'émission peuvent être créés pour enregistrer les apports contribués à la Société par les associés existants sans émission de parts sociales. Les comptes prime d'émission constituent une réserve distribuable et peuvent être utilisés notamment pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter de ses associés, pour compenser les pertes nettes réalisées, pour distribution aux associés ou pour allocation des fonds à la réserve légale,

Art. 6. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales consistant en l'annulation d'une Catégorie entière de Parts Sociales par le rachat et l'annulation subséquente de toutes les Parts Sociales émises d'une telle catégorie. Dans le cas du rachat et de l'annulation d'une catégorie entière de Parts Sociales, un tel rachat et une telle annulation doivent être faits dans le sens alphabétique (des Parts Sociales de Catégorie A aux Parts Sociales de Catégorie J).

Une réduction du capital social par le rachat d'une catégorie de parts sociales ne peut être effectuée que dans le cadre de périodes déterminées (la «Période de Catégorie») (telles que définies ci-dessous):

La période pour les Parts Sociales de Catégorie A sera la période débutant en date de l'acte notarié du 25 novembre 2015 et se terminant au plus tard le 31 décembre 2016 (la «Période de Catégorie A»);

La période pour les Parts Sociales de Catégorie B sera la période débutant le jour succédant à la Période de Catégorie A et se terminant au plus tard le 31 décembre 2017 (la «Période de Catégorie B»);

La période pour les Parts Sociales de Catégorie C sera la période débutant le jour succédant à la Période de Catégorie B et se terminant au plus tard le 31 décembre 2018 (la «Période de Catégorie C»);

La période pour les Parts Sociales de Catégorie D sera la période débutant le jour succédant à la Période de Catégorie C et se terminant au plus tard le 31 décembre 2019 (la «Période de Catégorie D»);

La période pour les Parts Sociales de Catégorie E sera la période débutant le jour succédant à la Période de Catégorie D et se terminant au plus tard le 31 décembre 2020 (la «Période de Catégorie E»);

La période pour les Parts Sociales de Catégorie F sera la période débutant le jour succédant à la Période de Catégorie E et se terminant au plus tard le 31 décembre 2021 (la «Période de Catégorie F»);

La période pour les Parts Sociales de Catégorie G sera la période débutant le jour succédant à la Période de Catégorie F et se terminant au plus tard le 31 décembre 2022 (la «Période de Catégorie G»);

La période pour les Parts Sociales de Catégorie H sera la période débutant le jour succédant à la Période de Catégorie G et se terminant au plus tard le 31 décembre 2023 (la «Période de Catégorie H»);

La période pour les Parts Sociales de Catégorie I sera la période débutant le jour succédant à la Période de Catégorie H et se terminant au plus tard le 31 décembre 2024 (la «Période de Catégorie I»);

La période pour les Parts Sociales de Catégorie J sera la période débutant le jour succédant à la Période de Catégorie I et se terminant au plus tard le 31 décembre 2025 (la «Période de Catégorie J»);

Si une Catégorie de Parts Sociales n'a pas été rachetée et annulée pendant la durée de la Période de Catégorie concernée, le rachat de Parts Sociales de cette Catégorie de Parts Sociales peut être fait pendant une nouvelle période (la «Nouvelle Période»), laquelle débutera le jour suivant la dernière Période de Catégorie (ou, selon le cas, à la date suivant immédiatement une Nouvelle Période d'une catégorie directement inférieure) et se terminera au plus tard un an après la date de début d'une telle Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commencera le jour suivant la Période de Catégorie A.

Dans le cas où un rachat et une annulation de Parts Sociales d'une Catégorie de Parts Sociales se déroule avant le dernier jour de la Période de Catégorie (ou, selon le cas, de la Nouvelle Période), la Période de Catégorie suivante (ou, selon le cas, la Nouvelle Période suivante) débutera le jour suivant le rachat et l'annulation des Parts Sociales de ladite Catégorie de Parts Sociales et se terminera le dernier jour de sa Période de Catégorie initiale (ou, selon le cas, le dernier jour de sa Nouvelle Période).

Une fois que le rachat et l'annulation de Parts Sociales de la/les catégorie(s) entière(s) concernée(s) est devenu effectif, le Montant d'Annulation devient exigible par la Société à/aux (l')Associé(s) au prorata de leurs détentions dans ladite(/lesdites) catégorie(s). La Société peut alors se libérer de son obligation de paiement en espèce, en nature ou par compensation.

Le Montant d'Annulation mentionné dans le paragraphe ci-dessus sera déterminé par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance à son entière discrétion tout en respectant le meilleur intérêt de la Société. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, peut à son entière discrétion inclure ou exclure dans sa détermination du Montant d'Annulation les réserves librement distribuables, en partie ou en entier.

Art. 7. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques, sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales conformément aux Lois.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des Droits Civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérant de catégorie A (le «Gérant de Catégorie A») ou Gérant de catégorie B (le «Gérant de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence du ou des Gérant(s).

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérant(s) de Catégorie A ou Gérant(s) de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre Gérant comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, deux (2) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque Gérant. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs Gérants.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a) ou par deux (2) Gérants. Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un Gérant a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son seul Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un Gérant est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administra-

teur, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires. La vérification des comptes de la Société peut être confiée à un ou plusieurs commissaires.

Un ou plusieurs commissaires doivent être nommés si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés. Le(s) commissaire(s) n'a/ont pas besoin d'être associé(s).

Dans les cas prévu par les Lois, la vérification des comptes de la Société doit être confiée à un réviseur d'entreprises agréé habilité au Luxembourg. Si un réviseur d'entreprises agréé est nommé, aucun commissaire peut être nommé.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Sauf si autrement disposé par les Lois, ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le premier (1er) mercredi du mois de juin à 11 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée et qu'ils renoncent aux formalités de convocation, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé. Un mandataire peut représenter plus d'un associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Les résolutions dont l'adoption n'est pas soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Pour les résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les membres du bureau de l'assemblée générale et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le vingt-troisième jour de décembre et s'achève le vingt-deuxième jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Chaque exercice pour lequel la Société décidera de procéder à des distributions de dividendes, provenant de la réalisation de bénéfices nets et de réserves disponibles issus de résultats non distribués, dont toute prime d'émission existante, le montant affecté auxdites distributions de dividendes devra être distribué dans l'ordre de priorité suivant:

- Premièrement, les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires auront le droit de recevoir des distributions de dividendes relatives audit exercice pour un montant représentant (au moins) onze pour cent (11%) de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A auront le droit de recevoir des distributions de dividendes relatives audit exercice pour un montant représentant (au moins) dix pour cent (10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B auront le droit de recevoir des distributions de dividendes relatives audit exercice pour un montant représentant (au moins) neuf pour cent (9%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B qu'ils détiennent, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C auront le droit de recevoir des distributions de dividendes relatives audit exercice pour un montant représentant (au moins) huit pour cent (8%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C qu'ils détiennent, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D auront le droit de recevoir des distributions de dividendes relatives audit exercice pour un montant représentant (au moins) sept pour cent (7%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D qu'ils détiennent, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E auront le droit de recevoir des distributions de dividendes relatives audit exercice pour un montant représentant (au moins) six pour cent (6%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E qu'ils détiennent, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F auront le droit de recevoir des distributions de dividendes relatives audit exercice pour un montant représentant (au moins) cinq pour cent (5%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F qu'ils détiennent, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G auront le droit de recevoir des distributions de dividendes relatives audit exercice pour un montant représentant (au moins) quatre pour cent (4%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G qu'ils détiennent, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H auront le droit de recevoir des distributions de dividendes relatives audit exercice pour un montant représentant (au moins) trois pour cent (3%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H qu'ils détiennent, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I auront le droit de recevoir des distributions de dividendes relatives audit exercice pour un montant représentant (au moins) deux pour cent (2%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I qu'ils détiennent, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie J auront le droit de recevoir des distributions de dividendes relatives audit exercice pour un montant représentant (au moins) un pour cent (1%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie J qu'ils détiennent.

Dans le cas où la dernière Catégorie de Parts Sociales (selon l'ordre alphabétique) aurait été entièrement annulée suite à son rachat ou autre opération au moment de la distribution (par exemple pour les Parts Sociales de Catégorie J), le solde de la distribution de dividendes devra alors être affecté au(x) détenteur(s) de Parts Sociales de Préférence au terme d'une décision prise par l'Assemblée Générale des Associés.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Chapitre VIII. Définitions

Aux fins des présents articles, les termes suivants auront les significations suivantes:

«Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires pertinente.

«Date des Comptes Intérimaires» signifie la date moins de trente (30) jours avant et plus de dix (10) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Catégorie de Parts Sociales visée.

«Droit au Bénéfice» signifie les dividendes des Parts Sociales de Préférence.

«Liquidités Disponibles» signifie (i) tous les avoirs numéraires détenus par la Société (sauf les avoirs en numéraires déposés sur des dépôts à terme ayant une maturité restante de plus de six (6) mois), (ii) tous les instruments du marché monétaire, obligations et billets négociables à court terme ainsi que toute créance que le Conseil de Gérance estimerait devoir être versée à la Société à court terme moins toutes les dettes de la Société payables dans moins de six (6) mois déterminées sur la base des Comptes Intérimaires liés à la Période de Catégorie pertinente (ou Nouvelle Période, le cas échéant) et (iii) tous biens tels que parts, actions et autres titres détenus par la Société.

«Montant d'Annulation» signifie un montant ne dépassant pas le Montant Disponible lié à la Période de Catégorie pertinente (ou Nouvelle Période, le cas échéant) étant entendu que ce Montant d'Annulation ne peut être supérieur aux Liquidités Disponibles liées à la Période de Catégorie pertinente (ou Nouvelle Période).

«Montant Disponible» signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris des bénéfices reportés) augmentés (i) de toutes réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale liée à la catégorie de Parts Sociales devant être annulées mais réduit par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) exprimées de manière positive et (ii) toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions de la Loi ou des présents Statuts, à chaque fois tel que déterminé par les Comptes Intérimaires pertinents (pour parer à tout doute, sans double calcul), (iii) tous dividendes auxquels le(s) détenteur(s) des Parts Sociales ont droit en vertu des présents Statuts et (iv) tout Droit aux Bénéfices de telle façon que:

$$MD = (BN + RD + RC) - (P + RL + DO + DB)$$

Où:

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

RD = toutes réserves librement distribuables

RC = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale lié à la Catégorie de Parts Sociales devant être annulée.

P = pertes (y compris les pertes reportées) exprimées positivement

RL = réserves légales: toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions de la Loi ou des Statuts.

DO = tous dividendes auxquels ont droit le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires conformément aux Statuts.

DB = Droit aux Bénéfices

Le Montant Disponible doit être défini dans les Comptes Intérimaires des Périodes de Catégorie respectives et doit être évalué par le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance de bonne foi et eu égard à la capacité de la Société à poursuivre ses activités.

«Période de Catégorie» signifie chacune des Période de Catégorie A, Période de Catégorie B, Période de Catégorie C, Période de Catégorie D, Période de Catégorie E, Période de Catégorie F, Période de Catégorie G, Période de Catégorie H, Période de Catégorie I, Période de Catégorie J.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associé	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré Capital social
GLL Asset Management GmbH	EUR 13.500,-	1.250.000 Parts Sociales Ordinaires	EUR 12.500,-
		10.000 Parts Sociales de Catégorie A	EUR 100,-
		10.000 Parts Sociales de Catégorie B	EUR 100,-
		10.000 Parts Sociales de Catégorie C	EUR 100,-
		10.000 Parts Sociales de Catégorie D	EUR 100,-
		10.000 Parts Sociales de Catégorie E	EUR 100,-
		10.000 Parts Sociales de Catégorie F	EUR 100,-
		10.000 Parts Sociales de Catégorie G	EUR 100,-
		10.000 Parts Sociales de Catégorie H	EUR 100,-
		10.000 Parts Sociales de Catégorie I	EUR 100,-
		10.000 Parts Sociales de Catégorie J	EUR 100,-
Total:	EUR 13.500,-	1.350.000	EUR 13.500,-

Le montant de treize-mille cinq cents euros (EUR 13.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300.-).

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le vingt-deuxième jour du mois de décembre de 2016.

Résolutions de l'associée unique *Première Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à trois (3) le nombre des Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Jörg Fuchs, gérant, né le 22 juin 1971 à Illingen (Allemagne), demeurant professionnellement au 15, Rue Bender, L-1229 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Alexander Kratzel, gérant, né le 3 janvier 1971 Munich (Allemagne), demeurant professionnellement au Lindwurmstraße 76, D-80337 Munich; et

- Melina Wenner, née le 10 décembre 1982 Trèves (Allemagne), demeurant professionnellement au 15, Rue Bender, L-1229 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à un (1) le nombre de commissaires et à décider de plus de nommer le suivant pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels de l'exercice social se terminant le vingt-deuxième jour du mois de décembre de 2016:

Ernst & Young, 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771.

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparant, connu(e) du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: K. Klingele, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 26 novembre 2015. GAC/2015/10313. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 30 novembre 2015.

Référence de publication: 2015192687/899.

(150216511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

GLL Hana Private Real Estate Poznan Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 201.805.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of November.

Before Maître Marc LOESCH, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

GLL Asset Management GmbH, a limited liability company governed by the laws of Germany, with registered office at Lindwurmstrasse. 76, 80337 Munich, Germany, registered with the Trade Register of the District Court of Munich, under the registration number HRB 148775,

represented by Mrs. Khadigea Klingele, senior legal counsel, professionally residing in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal, given on 24 November 2015,

such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "GLL Hana Private Real Estate Poznan Holding S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager (s) (as defined below).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have

no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The issued capital of the Company is set at thirteen thousand five hundred euro (EUR 13,500.-) divided into one million three hundred fifty thousand (1,350,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up, divided as follows:

- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares (the “Ordinary Shares”);
- ten thousand (10,000) class A Shares (the “Class A Shares”);
- ten thousand (10,000) class B Shares (the “Class B Shares”);
- ten thousand (10,000) class C Shares (the “Class C Shares”);
- ten thousand (10,000) class D Shares (the “Class D Shares”);
- ten thousand (10,000) class E Shares (the “Class E Shares”);
- ten thousand (10,000) class F Shares (the “Class F Shares”);
- ten thousand (10,000) class G Shares (the “Class G Shares”);
- ten thousand (10,000) class H Shares (the “Class H Shares”);
- ten thousand (10,000) class I Shares (the “Class I Shares”); and
- ten thousand (10,000) class J Shares (the “Class J Shares”, and, together with the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares, the “Preference Shares”).

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The premium account shall constitute a distributable reserve and may notably be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Distributable reserve accounts may be set up to record contributions to the Company made by existing shareholders without issuance of shares. Such reserve shall constitute a distributable reserve and may notably be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Increase and Reduction of Capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one entire Class of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class. In the case of a repurchase and cancellation of a whole Class of Shares, such repurchase and cancellation of Shares shall be made in the alphabetical order (starting from the Class A Shares until the Class J Shares).

A reduction of a share capital through the repurchase of a Class of Shares may only be made within the respective Class Periods (as defined below).

The Period for the Class A Shares is the period starting on the date of the notary deed of 25 November 2015 and ending no later than on 31 December 2016 (the “Class A Period”);

The Period for the Class B Shares is the period starting on the day after the end of the Class A Period and ending no later than on 31 December 2017 (the “Class B Period”);

The Period for the Class C Shares is the period starting on the day after the end of the Class B Period and ending no later than on 31 December 2018 (the “Class C Period”);

The Period for the Class D Shares is the period starting on the day after the end of the Class C Period and ending no later than on 31 December 2019 (the “Class D Period”);

The Period for the Class E Shares is the period starting on the day after the end of the Class D Period and ending no later than on 31 December 2020 (the “Class E Period”);

The Period for the Class F Shares is the period starting on the day after the end of the Class E Period and ending no later than on 31 December 2021 (the “Class F Period”);

The Period for the Class G Shares is the period starting on the day after the end of the Class F Period and ending no later than on 31 December 2022 (the “Class G Period”);

The Period for the Class H Shares is the period starting on the day after the end of the Class G Period and ending no later than on 31 December 2023 (the “Class H Period”);

The Period for the Class I Shares is the period starting on the day after the end of the Class H Period and ending no later than on 31 December 2024 (the “Class I Period”);

The Period for the Class J Shares is the period starting on the day after the end of the Class I Period and ending no later than on 31 December 2025 (the “Class J Period”).

Where a Class of Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the redemption and cancellation of such Class(es) of Shares can be made during a new period (the “New Period”) which shall start on the day following the last Class Period (or as the case may be, the day following the end of the New Period of the immediately preceding Class of Shares) and end no later than one year after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the day after the Class A Period.

In the event that a repurchase and cancellation of a Class of Shares shall take place prior to the last day of its respective Class Period (or as the case may be its New Period), the following Class Period (or as the case may be the following New Period) shall start on the day following the repurchase and cancellation of such Class of Shares and shall last until the last day of its initial Class Period (or as the case may be, until the last day of its New Period).

Upon the repurchase and cancellation of the entire relevant Class(es), the Cancellation Amount will become due and payable by the Company to the Shareholder(s) pro-rata to their holding in such Class(es). The Company may discharge its payment obligation in cash, in kind or by way of set-off.

The Cancellation Amount mentioned in the paragraph above to be retained shall be determined by the sole manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers in its reasonable discretion and within the best corporate interest of the Company. The sole manager or, in case of plurality of manager, the Board of Managers can choose at his (its) sole discretion to include or exclude in its determination of the Cancellation Amount the freely distributable reserves either in part or in totality.

Art. 7. Shares. Each share entitles to one vote.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in accordance with the Laws.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of Civil Rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) do not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the “Manager(s)”).

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the “Board of Managers”).

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for reappointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Manager (the “Class A Manager”) or class B Manager (the “Class B Manager”).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Manager(s).

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Managers if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Manager(s) or Class B Manager(s), the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) Managers so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least two (2) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Manager(s) or Class B Manager(s), such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any) or by any two (2) Managers. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any Manager has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its sole Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a Manager is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Managers are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of their being or having been director, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. The auditing of the Company may be entrusted to one or several statutory auditors.

One or more statutory auditors must be appointed in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders. The statutory auditor(s) need not be shareholder(s).

When so required by the Laws, the auditing of the Company must be entrusted to an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) duly licensed in Luxembourg. When an approved statutory auditor is appointed, no statutory auditor must be appointed.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. Unless otherwise provided by the Laws, they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholder(s). The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the first (1st) Wednesday of June at 12:00 a.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), or by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting and waive the convening formalities, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder. A proxyholder may represent more than one shareholder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. Resolutions whose adoption is not subject to the quorum and the majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

For resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment of the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the board of the general meeting and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the twenty-third day of December and ends on the twenty-second day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Managers draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holder(s) of the Ordinary Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of (at least) eleven per cent (11%) of the nominal value of the Ordinary Shares held by them, then
- the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of (at least) ten per cent (10%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of (at least) nine per cent (9%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of (at least) eight per cent (8%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of (at least) seven per cent (7%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of (at least) six per cent (6%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of (at least) five per cent (5%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of (at least) four per cent (4%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of (at least) three per cent (3%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of (at least) two per cent (2%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of (at least) one per cent (1%) of the nominal value of the Class J Shares.

Should the whole last (by alphabetical order) outstanding Class of Shares have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution (e.g. Class J Shares), the balance of the dividend distributions shall be allocated to the holder(s) of the Preference Shares pursuant to a decision taken by the general meeting of Shareholders

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Chapter VIII. Definitions

For the purposes of these Articles, the following capitalised terms shall have the following meanings:

«Available Amount» shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be, by the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) expressed as a positive, (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting), (iii) any dividends to which is entitled the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to the Articles and (iv) any Profit Entitlement so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits).

P = any freely distributable reserves.

CR = the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled.

L = losses (including carried forward losses) expressed as a positive.

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

OD = any dividends to which is entitled the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to the Articles.

PE = Profit Entitlement.

The Available Amount must be set out in the Interim Accounts of the respective Class Period and shall be assessed by the sole manager or, in case of plurality of manager, the Board of Managers of the Company in good faith and with the view to the Company's ability to continue as a going concern.

«Available Liquidities» shall mean (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the Board of Managers will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and (iii) any assets such as shares, stock or securities of other kind held by the Company.

«Cancellation Amount» shall mean an amount not exceeding the Available Amount relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) provided that such Cancellation Amount cannot be higher than the Available Liquidities relating to the relevant Class Period (or New Period).

«Class Period» shall mean each of the Class A Period, the Class B Period, the Class C Period, the Class D Period, the Class E Period, the Class F Period, the Class G Period, the Class H Period, the Class I Period and the Class J Period.

«Interim Accounts» shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

«Interim Account Date» shall mean the date no earlier than thirty (30) days but not later than ten (10) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

«Law» shall mean the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time.

«Profit Entitlement» shall mean the dividends of the Preference Shares.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares	Share capital
GLL Asset Management GmbH	EUR 13,500.-	1,250,000 Ordinary Shares	EUR 12,500.-
		10,000 Class A Shares	EUR 100.-
		10,000 Class B Shares	EUR 100.-
		10,000 Class C Shares	EUR 100.-
		10,000 Class D Shares	EUR 100.-
		10,000 Class E Shares	EUR 100.-
		10,000 Class F Shares	EUR 100.-
		10,000 Class G Shares	EUR 100.-
		10,000 Class H Shares	EUR 100.-
		10,000 Class I Shares	EUR 100.-
		10,000 Class J Shares	EUR 100.-
Total:	EUR 13,500.-	1,350,000	EUR 13,500.-

The amount of thirteen thousand five hundred euro (EUR 13,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the twenty-second day of December of 2016.

*Resolutions of the sole shareholder
First Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Jörg Fuchs, employee, born on 22 June 1971 in Illingen (Germany), professionally residing at 15, Rue Bender, L-1229 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg;

- Alexander Kratzel, employee, born on 3 January 1971 in Munich (Germany), professionally residing at Lindwurmstraße 76, D-80337 Munich; and

- Melina Wenner, employee, born on 10 December 1982 in Trier (Germany), professionally residing at 15, Rue Bender, L-1229 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg.

Third Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at one the number of statutory auditors and further resolved to appoint the following for a period ending at the annual general meeting of shareholders approving the annual accounts of the financial year ending on the twenty-second day of December 2016:

Ernst & Young, 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 47771.

Declaration

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-cinquième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

GLL Asset Management GmbH, une société à responsabilité limitée régie par le droit allemand, ayant son siège social à Lindwurmstrasse 76, 80337 Munich, Allemagne, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et du Tribunal Administratif de Munich sous le numéro HRB 148775,

représentée par Madame Khadigea Klingele, senior legal counsel, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 novembre 2015,

laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales, ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «GLL Hana Private Real Estate Poznan Holding S.à r.l.»

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants tel que défini ci-dessous.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège

ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital émis de la Société est fixé à treize mille cinq cents euros (EUR 13.500,-) divisé en un million trois cent cinquante mille (1.350.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées et divisées en sous-catégories, comme il suit:

- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»);
- dix mille (10.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»);
- dix mille (10.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»);
- dix mille (10.000) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»);
- dix mille (10.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»);
- dix mille (10.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»);
- dix mille (10.000) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»);
- dix mille (10.000) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»);
- dix mille (10.000) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»);
- dix mille (10.000) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»); et
- dix mille (10.000) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J») et, ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G et les Parts Sociales de Catégorie H, les «Parts Sociales de Préférence»).

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital social, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le compte prime d'émission constitue une réserve distribuable et peut être utilisé notamment pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Les comptes prime d'émission peuvent être créés pour enregistrer les apports contribués à la Société par les associés existants sans émission de parts sociales. Les comptes prime d'émission constituent une réserve distribuable et peuvent être utilisés notamment pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter de ses associés, pour compenser les pertes nettes réalisées, pour distribution aux associés ou pour allocation des fonds à la réserve légale,

Art. 6. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales consistant en l'annulation d'une Catégorie entière de Parts Sociales par le rachat et l'annulation subséquente de toutes les Parts Sociales émises d'une telle catégorie. Dans le cas du rachat et de l'annulation d'une catégorie entière de Parts Sociales, un tel rachat et une telle annulation doivent être faits dans le sens alphabétique (des Parts Sociales de Catégorie A aux Parts Sociales de Catégorie J).

Une réduction du capital social par le rachat d'une catégorie de parts sociales ne peut être effectuée que dans le cadre de périodes déterminées (la «Période de Catégorie») (telles que définies ci-dessous):

La période pour les Parts Sociales de Catégorie A sera la période débutant en date de l'acte notarié du 25 novembre 2015 et se terminant au plus tard le 31 décembre 2016 (la «Période de Catégorie A»);

La période pour les Parts Sociales de Catégorie B sera la période débutant le jour succédant à la Période de Catégorie A et se terminant au plus tard le 31 décembre 2017 (la «Période de Catégorie B»);

La période pour les Parts Sociales de Catégorie C sera la période débutant le jour succédant à la Période de Catégorie B et se terminant au plus tard le 31 décembre 2018 (la «Période de Catégorie C»);

La période pour les Parts Sociales de Catégorie D sera la période débutant le jour succédant à la Période de Catégorie C et se terminant au plus tard le 31 décembre 2019 (la «Période de Catégorie D»);

La période pour les Parts Sociales de Catégorie E sera la période débutant le jour succédant à la Période de Catégorie D et se terminant au plus tard le 31 décembre 2020 (la «Période de Catégorie E»);

La période pour les Parts Sociales de Catégorie F sera la période débutant le jour succédant à la Période de Catégorie E et se terminant au plus tard le 31 décembre 2021 (la «Période de Catégorie F»);

La période pour les Parts Sociales de Catégorie G sera la période débutant le jour succédant à la Période de Catégorie F et se terminant au plus tard le 31 décembre 2022 (la «Période de Catégorie G»);

La période pour les Parts Sociales de Catégorie H sera la période débutant le jour succédant à la Période de Catégorie G et se terminant au plus tard le 31 décembre 2023 (la «Période de Catégorie H»);

La période pour les Parts Sociales de Catégorie I sera la période débutant le jour succédant à la Période de Catégorie H et se terminant au plus tard le 31 décembre 2024 (la «Période de Catégorie I»);

La période pour les Parts Sociales de Catégorie J sera la période débutant le jour succédant à la Période de Catégorie I et se terminant au plus tard le 31 décembre 2025 (la «Période de Catégorie J»);

Si une Catégorie de Parts Sociales n'a pas été rachetée et annulée pendant la durée de la Période de Catégorie concernée, le rachat de Parts Sociales de cette Catégorie de Parts Sociales peut être fait pendant une nouvelle période (la «Nouvelle Période»), laquelle débutera le jour suivant la dernière Période de Catégorie (ou, selon le cas, à la date suivant immédiatement une Nouvelle Période d'une catégorie directement inférieure) et se terminera au plus tard un an après la date de début d'une telle Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commencera le jour suivant la Période de Catégorie A.

Dans le cas où un rachat et une annulation de Parts Sociales d'une Catégorie de Parts Sociales se déroule avant le dernier jour de la Période de Catégorie (ou, selon le cas, de la Nouvelle Période), la Période de Catégorie suivante (ou, selon le cas, la Nouvelle Période suivante) débutera le jour suivant le rachat et l'annulation des Parts Sociales de ladite Catégorie de Parts Sociales et se terminera le dernier jour de sa Période de Catégorie initiale (ou, selon le cas, le dernier jour de sa Nouvelle Période).

Une fois que le rachat et l'annulation de Parts Sociales de la/les catégorie(s) entière(s) concernée(s) est devenu effectif, le Montant d'Annulation devient exigible par la Société à/aux (l')Associé(s) au prorata de leurs détentions dans ladite(/lesdites) catégorie(s). La Société peut alors se libérer de son obligation de paiement en espèce, en nature ou par compensation.

Le Montant d'Annulation mentionné dans le paragraphe ci-dessus sera déterminé par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance à son entière discrétion tout en respectant le meilleur intérêt de la Société. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, peut à son entière discrétion inclure ou exclure dans sa détermination du Montant d'Annulation les réserves librement distribuables, en partie ou en entier.

Art. 7. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques, sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales conformément aux Lois.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des Droits Civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérant de catégorie A (le «Gérant de Catégorie A») ou Gérant de catégorie B (le «Gérant de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence du ou des Gérant(s).

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérant(s) de Catégorie A ou Gérant(s) de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre Gérant comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, deux (2) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque Gérant. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs Gérants.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a) ou par deux (2) Gérants. Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un Gérant a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son seul Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un Gérant est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires. La vérification des comptes de la Société peut être confiée à un ou plusieurs commissaires.

Un ou plusieurs commissaires doivent être nommés si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés. Le(s) commissaire(s) n'a/ont pas besoin d'être associé(s).

Dans les cas prévu par les Lois, la vérification des comptes de la Société doit être confiée à un réviseur d'entreprises agréé habilité au Luxembourg. Si un réviseur d'entreprises agréé est nommé, aucun commissaire peut être nommé.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Sauf si autrement disposé par les Lois, ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le premier (1er) mercredi du mois de juin à 12 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de

majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée et qu'ils renoncent aux formalités de convocation, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé. Un mandataire peut représenter plus d'un associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Les résolutions dont l'adoption n'est pas soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Pour les résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les membres du bureau de l'assemblée générale et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le vingt-troisième jour de décembre et s'achève le vingt-deuxième jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau

ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Chaque exercice pour lequel la Société décidera de procéder à des distributions de dividendes, provenant de la réalisation de bénéfices nets et de réserves disponibles issus de résultats non distribués, dont toute prime d'émission existante, le montant affecté auxdites distributions de dividendes devra être distribué dans l'ordre de priorité suivant:

- Premièrement, les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires auront le droit de recevoir des distributions de dividendes relatives audit exercice pour un montant représentant (au moins) onze pour cent (11%) de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A auront le droit de recevoir des distributions de dividendes relatives audit exercice pour un montant représentant (au moins) dix pour cent (10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B auront le droit de recevoir des distributions de dividendes relatives audit exercice pour un montant représentant (au moins) neuf pour cent (9%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B qu'ils détiennent, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C auront le droit de recevoir des distributions de dividendes relatives audit exercice pour un montant représentant (au moins) huit pour cent (8%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C qu'ils détiennent, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D auront le droit de recevoir des distributions de dividendes relatives audit exercice pour un montant représentant (au moins) sept pour cent (7%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D qu'ils détiennent, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E auront le droit de recevoir des distributions de dividendes relatives audit exercice pour un montant représentant (au moins) six pour cent (6%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E qu'ils détiennent, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F auront le droit de recevoir des distributions de dividendes relatives audit exercice pour un montant représentant (au moins) cinq pour cent (5%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F qu'ils détiennent, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G auront le droit de recevoir des distributions de dividendes relatives audit exercice pour un montant représentant (au moins) quatre pour cent (4%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G qu'ils détiennent, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H auront le droit de recevoir des distributions de dividendes relatives audit exercice pour un montant représentant (au moins) trois pour cent (3%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H qu'ils détiennent, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I auront le droit de recevoir des distributions de dividendes relatives audit exercice pour un montant représentant (au moins) deux pour cent (2%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I qu'ils détiennent, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie J auront le droit de recevoir des distributions de dividendes relatives audit exercice pour un montant représentant (au moins) un pour cent (1%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie J qu'ils détiennent.

Dans le cas où la dernière Catégorie de Parts Sociales (selon l'ordre alphabétique) aurait été entièrement annulée suite à son rachat ou autre opération au moment de la distribution (par exemple pour les Parts Sociales de Catégorie J), le solde de la distribution de dividendes devra alors être affecté au(x) détenteur(s) de Parts Sociales de Préférence au terme d'une décision prise par l'Assemblée Générale des Associés.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Chapitre VIII. Définitions

Aux fins des présents articles, les termes suivants auront les significations suivantes:

«Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires pertinente.

«Date des Comptes Intérimaires» signifie la date moins de trente (30) jours avant et plus de dix (10) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Catégorie de Parts Sociales visée.

«Droit au Bénéfice» signifie les dividendes des Parts Sociales de Préférence.

«Liquidités Disponibles» signifie (i) tous les avoirs numéraires détenus par la Société (sauf les avoirs en numéraires déposés sur des dépôts à terme ayant une maturité restante de plus de six (6) mois), (ii) tous les instruments du marché monétaire, obligations et billets négociables à court terme ainsi que toute créance que le Conseil de Gérance estimerait devoir être versée à la Société à court terme moins toutes les dettes de la Société payables dans moins de six (6) mois 37 déterminées sur la base des Comptes Intérimaires liés à la Période de Catégorie pertinente (ou Nouvelle Période, le cas échéant) et (iii) tous biens tels que parts, actions et autres titres détenus par la Société.

«Montant d'Annulation» signifie un montant ne dépassant pas le Montant Disponible lié à la Période de Catégorie pertinente (ou Nouvelle Période, le cas échéant) étant entendu que ce Montant d'Annulation ne peut être supérieur aux Liquidités Disponibles liées à la Période de Catégorie pertinente (ou Nouvelle Période).

«Montant Disponible» signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris des bénéfices reportés) augmentés (i) de toutes réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale liée à la catégorie de Parts Sociales devant être annulées mais réduit par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) exprimées de manière positive et (ii) toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions de la Loi ou des présents Statuts, à chaque fois tel que déterminé par les Comptes Intérimaires pertinents (pour parer à tout doute, sans double calcul), (iii) tous dividendes auxquels le(s) détenteur(s) des Parts Sociales ont droit en vertu des présents Statuts et (iv) tout Droit aux Bénéfices de telle façon que:

$$MD = (BN + RD + RC) - (P + RL + DO + DB)$$

Où:

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

RD = toutes réserves librement distribuables

RC = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale lié à la Catégorie de Parts Sociales devant être annulée.

P = pertes (y compris les pertes reportées) exprimées positivement

RL = réserves légales: toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions de la Loi ou des Statuts.

DO = tous dividendes auxquels ont droit le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires conformément aux Statuts.

DB = Droit aux Bénéfices

Le Montant Disponible doit être défini dans les Comptes Intérimaires des Périodes de Catégorie respectives et doit être évalué par le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance de bonne foi et eu égard à la capacité de la Société à poursuivre ses activités.

«Période de Catégorie» signifie chacune des Période de Catégorie A, Période de Catégorie B, Période de Catégorie C, Période de Catégorie D, Période de Catégorie E, Période de Catégorie F, Période de Catégorie G, Période de Catégorie H, Période de Catégorie I, Période de Catégorie J.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associé	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Capital social
GLL Asset Management GmbH	EUR 13.500,-	1.250.000 Parts Sociales Ordinaires	EUR 12.500,-
		10.000 Parts Sociales de Catégorie A	EUR 100,-
		10.000 Parts Sociales de Catégorie B	EUR 100,-
		10.000 Parts Sociales de Catégorie C	EUR 100,-
		10.000 Parts Sociales de Catégorie D	EUR 100,-
		10.000 Parts Sociales de Catégorie E	EUR 100,-
		10.000 Parts Sociales de Catégorie F	EUR 100,-
		10.000 Parts Sociales de Catégorie G	EUR 100,-
		10.000 Parts Sociales de Catégorie H	EUR 100,-
		10.000 Parts Sociales de Catégorie I	EUR 100,-
		10.000 Parts Sociales de Catégorie J	EUR 100,-
Total:	EUR 13.500,-	1.350.000	EUR 13.500,-

Le montant de treize-mille cinq cents euros (EUR 13.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300.-).

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le vingt-deuxième jour du mois de décembre de 2016.

Résolutions de l'associée unique *Première Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à trois (3) le nombre des Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Jörg Fuchs, gérant, né le 22 juin 1971 à Illingen (Allemagne), demeurant professionnellement au 15, Rue Bender, L-1229 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Alexander Kratzel, gérant, né le 3 janvier 1971 à Munich (Allemagne), demeurant professionnellement au Lindwurmstraße 76, D-80337 Munich; et
- Melina Wenner, née le 10 décembre 1982 à Trèves (Allemagne), demeurant professionnellement au 15, Rue Bender, L-1229 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à un (1) le nombre de commissaires et à décider de plus de nommer le suivant pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels de l'exercice social se terminant le vingt-deuxième jour du mois de décembre de 2016:

Ernst & Young, 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771.

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu(e) du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: K. Klingele, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 26 novembre 2015. GAC/2015/10312. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 30 novembre 2015.

Référence de publication: 2015192686/899.

(150216577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

FSA Investment Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 8, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 182.613.

— DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingtième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence au Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Madame Annika RAGNARSSON, gérante de société, résidant au 2, Los Iris, E-29649 Mijas Costa (Espagne),

ici représentée par Monsieur Gilles Wecker, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 17 novembre 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- que la comparante est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée FSA Investment Group S.à r.l. (la «Société»), avec siège social à L-1313 Luxembourg, 8, rue des Capucins, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 182.613, constituée aux termes d'un acte notarié reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 302 du 3 février 2014. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

- Que le capital est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune entièrement libérées;

- que la comparante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que la comparante a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat;

- que sous réserve de ce qui suit, au vu du bilan de la Société au 17 novembre 2015, tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été entièrement réglés, sinon dûment provisionnés;

- qu'en sa qualité d'associée unique, la comparante reprend tout l'actif à son compte;

- que la comparante reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, le bilan au 17 novembre 2015 étant seulement un des éléments d'information à cette fin et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;

- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;

- que décharge est accordée aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

- qu'il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts et du registre des associés;

- que les livres et documents de la Société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans au siège de ladite Société.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'associée unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Wecker, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 24 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/37017. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Référence de publication: 2015192664/52.

(150215733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

GBOF V Feeder SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 198.075.

Par contrat daté du 20 novembre 2015 signé par les associés de la Société, les termes du contrat social initial régissant la Société ont été modifiés et intégralement reformulés.

Il en ressort que la Société a désormais pour objet:

L'objet social de la société est de poursuivre au Luxembourg et ailleurs l'activité d'investisseur unique dans Gilde Buy-Out Fund V C.V. La société (agissant au travers de l'associé commandité ou d'autres personnes ayant le pouvoir de la représenter en vertu du contrat social de la société) peut signer, délivrer et exécuter tout contrat et autres obligations et s'engager dans toute activité et transaction que l'associé commandité juge nécessaire ou conseillable en vue de poursuivre son objet et ses objectifs, dans les limites et dans le respect des termes du contrat social de la société. Il est entendu que la

société détiendra à tout moment l'intégralité de l'intérêt économique dans Gilde Buy-Out Fund V C.V (à l'exception d'une part bénéficiaire devant être accordée à l'associé commandité en vertu d'une exigence de droit Luxembourgeois).

Dans les limites et dans le respect des termes du contrat social de la société et en particulier sa clause 2.2, la société peut acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

Dans les limites et dans le respect des termes du contrat social de la société et en particulier sa clause 2.2, la société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de Gilde Buy-Out Fund V C.V., ses sociétés de portefeuille ou tout investissement et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de Gilde Buy-Out Fund V C.V., ses sociétés de portefeuille ou tout investissement. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

Dans les limites et dans le respect des termes du contrat social de la société, la société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

Dans les limites et dans le respect des termes du contrat social de la société, la société peut effectuer toutes les opérations commerciales ou financières qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GBOF V Feeder SCS

Un mandataire

Référence de publication: 2015192678/38.

(150215693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Firewall Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.975.684,90.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 191.674.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 29 septembre 2015 et avec effet au 26 septembre 2015, que l'associé de la Société, Firewall Investments S.A., a transféré 3.000.000 de ses 7.818.764 parts sociales de classe A, 3.000.000 de ses 7.818.764 parts sociales de classe B, 3.000.000 de ses 7.818.764 parts sociales de classe C, 3.000.000 de ses 7.818.764 parts sociales de classe D, 3.000.000 de ses 7.818.764 parts sociales de classe E, 3.000.000 de ses 7.818.764 parts sociales de classe F, 3.000.000 de ses 7.816.764 parts sociales de classe G, 3.000.000 de ses 7.818.764 parts sociales de classe H, 3.000.000 de ses 7.818.764 parts sociales de classe I et 3.000.000 de ses 7.818.764 parts sociales de classe J qu'il détenait dans la Société à:

- Firewall Management Hard Equity S.A., une société anonyme, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B200413.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Firewall Holding, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015192648/22.

(150216073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Efficient Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epernay.

R.C.S. Luxembourg B 189.972.

En date du 28 août 2015, il a été constaté:

- La démission de son poste de gérant unique, Monsieur BOOTELLO Jerome, avec adresse professionnelle au 16, rue d'Epernay L-1490 Luxembourg.

- La nomination au poste de gérant unique, Monsieur Romain SINNES, avec adresse professionnelle au 16, rue d'Epernay L-1490 Luxembourg.

De plus, en date du 28 août 2015, il été opéré le transfert de parts sociales suivant:

L'associé unique Jerome BOOTELLO, demeurant professionnellement à L-1490 Luxembourg, 16 rue d'Epernay et qui détient 100 parts sociales sur un total de 100 parts sociales dans la société Efficient Services S. à r.l. a cédé ses 100 parts sociales à Monsieur Romain SINNES demeurant professionnellement à L-1490 Luxembourg, 16 rue d'Epernay de telle sorte que ce dernier détient maintenant 100 parts sociales sur un total de 100 parts sociales dans la société Efficient Services S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le gérant

Référence de publication: 2015192616/21.

(150215861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Art & Revs, Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 60, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 148.577.

L'an deux mil quinze, le seize novembre

Pardevant Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de la société ART & REVS une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au Howald, 60 rue des Bruyères,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B148577 (la Société),

constituée en date du 5 octobre 2009 suivant un acte reçu par Me Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg,

publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2125 en date du 29 octobre 2009, page 101968.

Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Isabelle LENTINI laquelle désigne comme secrétaire Monsieur Damien BARBOSA

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Isabelle LENTINI

Le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les toutes les actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous. Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Constatation que les actions sont intégralement nominatives;
3. Modification de l'article 4 des statuts;
4. Divers

III. L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé du Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Actionnaire représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'assemblée constate que l'intégralité des actions ont été émises sous forme nominative et seront inscrites dans un registre des actionnaires tenu au siège de la société.

L'intégralité des 310 actions est souscrite par Monsieur Florent MOULIN, né le 6 mars 1978 à Saint-Chamond (France), demeurant à L-6160 BOURGLINSTER, 21, Um Fronert

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,-EUR), représenté par trois cent dix actions (310) d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

L'intégralité des 310 actions nominatives est souscrite par Monsieur Florent MOULIN, né le 6 mars 1978 à Saint-Chamond (France), demeurant à L-6160 BOURGLINSTER, 21, Um Fronert

Monsieur Florent MOULIN, né le 6 mars 1978 à Saint-Chamond (France), demeurant à L-6160 BOURGLINSTER, 21, Um Fronert

est donc l'actionnaire unique de la société.»

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ à mille cent euros (1.100,- EUR).

A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes reconnaissent être solidairement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signés: D. BARBOSA, I. LENTINI, K.REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 18 novembre 2015. Relation: 2LAC/2015/26145, Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Référence de publication: 2015191662/73.

(150214795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

TRUFFLE GOURMET HOLDING S.A. (en abrégé TG HOLDING S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 186.983.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Tenue de manière extraordinaire le 10 novembre 2015 à Luxembourg

Résolution:

L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux Comptes, la société International Corporate Services (Luxembourg) S.à.r.l domiciliée au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et de Sociétés Luxembourgeois sous le numéro B 107.093, est arrivé à échéance et décide de le renouveler pour une durée de un an.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Truffle Gourmet Holding S.A.

En abrégé TG Holding S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015191528/20.

(150213801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

DB PWM II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 121.045.

Die neue Berufsadresse von Herrn Marco Schmitz lautet:

Unter Sachsenhausen 4
50667 Köln
Deutschland

Am 30.01.2015 wurde beschlossen, dass die Dauer des Mandats von Herrn Marco Schmitz als Verwaltungsratsmitglied bis zur Generalversammlung im Jahre 2016 verlängert wird.

Am 30.01.2015 wurde beschlossen, dass die Dauer des Mandats von Herrn Stéphane Charles Junod als Vorsitzender bis zur Generalversammlung 2016 verlängert wird.

Am 30.01.2015 wurde beschlossen, dass die Dauer des Mandats von Herrn Christoph Peter Bosshard als Verwaltungsratsmitglied bis zur Generalversammlung 2016 verlängert wird.

Am 30.01.2015 wurde beschlossen, dass die Dauer des Mandats von Herrn Alfons Klein als Verwaltungsratsmitglied bis zur Generalversammlung 2016 verlängert wird.

Die neue Berufsadresse von Herrn Alfons Klein lautet:

2, Boulevard Konrad Adenauer
L-1115 Luxembourg
Luxemburg.

Référence de publication: 2015191795/23.

(150214804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

DB PWM III, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 97.749.

Die neue Berufsadresse von Herrn Marco Schmitz lautet:

Unter Sachsenhausen 4
50667 Köln
Deutschland

Am 30.01.2015 wurde beschlossen, dass die Dauer des Mandats von Herrn Marco Schmitz als Verwaltungsratsmitglied bis zur Generalversammlung im Jahre 2016 verlängert wird.

Am 30.01.2015 wurde beschlossen, dass die Dauer des Mandats von Herrn Stéphane Charles Junod als Vorsitzender bis zur Generalversammlung 2016 verlängert wird.

Am 30.01.2015 wurde beschlossen, dass die Dauer des Mandats von Herrn Christoph Peter Bosshard als Verwaltungsratsmitglied bis zur Generalversammlung 2016 verlängert wird.

Am 30.01.2015 wurde beschlossen, dass die Dauer des Mandats von Herrn Alfons Klein als Verwaltungsratsmitglied bis zur Generalversammlung 2016 verlängert wird.

Die neue Berufsadresse von Herrn Alfons Klein lautet:

2, Boulevard Konrad Adenauer
L-1115 Luxembourg
Luxemburg.

Référence de publication: 2015191796/23.

(150214834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

**Altor AM Group Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Dustin Holding S.à r.l.).**

Capital social: SEK 1.200.000,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 201.109.

In the year two thousand and fifteen, on nineteenth of November.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Altor CAM Holding Limited, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at 11-15, Seaton Place, St Helier, JE4 0QH, and registered with the Jersey companies register under number 104.609 (the "Shareholder"),

duly represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally in Mondorf-les-Bains, by virtue of a proxy under private seal given in Jersey, on November 17, 2015.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Dustin Holding S.à r.l. (the Company), a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of one million two hundred thousand Swedish Krona (SEK 1,200,000), having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 201.109 and incorporated following a deed of the undersigned notary dated October 9th, 2015, pending publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To change the name of the Company from Dustin Holding S.à r.l. to Altor AM Group Holding I S.à r.l.;
- 2 Subsequent amendment of article 1, first paragraph of the Articles of Association of the Company;
- 3 Miscellaneous.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholder resolves to change the Company's name from Dustin Holding S.à r.l. to Altor AM Group Holding I S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the above resolution the shareholder resolves to amend article 1, paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company so that it shall from now on read as follows:

"**Art. 1. Form, Name.** These are the articles of association (the "Articles") of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") whose name is Altor AM Group Holding I S.à r.l. (hereafter the "Company")."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the change in company name are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix-neuf novembre.

Par-devant nous Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Altor CAM Holding Limited, une société constituée et régie par les lois du Jersey, enregistrée auprès du «Jersey Financial Services Commission Companies Registry» sous le numéro 104.609, ayant son siège social au 11-15 Seaton Place, JE-JE4 OQH St Helier, Jersey, Channel Islands, (l' «Associé»),

dûment représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé résidant professionnellement à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey, le 17 novembre 2015.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Dustin Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de un million deux cent mille couronnes suédois (1.200.000.- SEK), dont le siège social est au 7, Rue Lou Hemmer, L-1748, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201.109 et

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 octobre 2015, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Changement du nom de la société de Dustin Holding S.à.r.l. en Altor AM Group Holding I S.à r.l.;
- 2 Modification subséquente de l'article 1^{er}, premier paragraphe des statuts de la Société;
- 3 Divers.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de modifier le nom de la société de Dustin Holding S.à r.l. en Altor AM Group Holding I S.à r.l.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente l'Associé décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 1 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.** Ceci sont les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui porte la dénomination de Altor AM Group Holding I S.à r.l. (ci-après la «Société»)».

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (EUR 1.200).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 24 novembre 2015. GAC/2015/10192. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 27 novembre 2015.

Référence de publication: 2015191791/95.

(150215585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

TCEE Fund III, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 177.506.

Extrait des décisions des associés prises à Luxembourg en date du 25 juin 2015:

Le mandat du réviseur d'entreprises agréée venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2015 comme suit:

Réviseur d'entreprises agréée:

- KPMG Luxembourg, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistrée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 149.133, réviseur d'entreprises agréée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/11/2015.

TCEE Fund III S.C.A. SICAR

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015191512/19.

(150213876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.